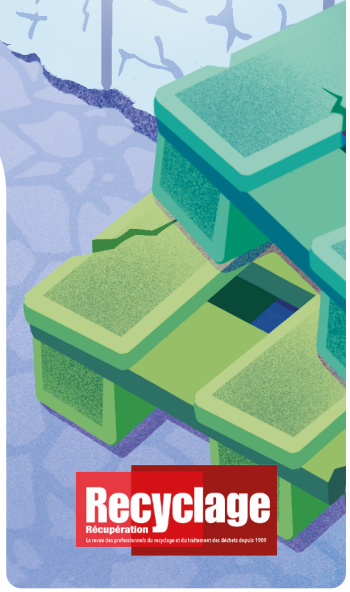
FEDERREC



LE MARCHÉ DU RECYCLAGE 2025

LES CHIFFRES CLÉS

Envisager le déchet comme la ressource de demain



Recyclage Récupération
La revue des professionnels du recyclage et du traitement des déchets depuis 1909

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE 2025

LES CHIFFRES CLÉS

Les indicateurs sociaux

36 100 emplois
directs et non délocalisables



84,3 %
de CDI en France

23,3 %
de femmes

1 200
entreprises

2 450
établissements

Les indicateurs économiques

48,83 Mt
de déchets collectés
toutes filières confondues

39,53 Mt
de MPiR produites et vendues :
Acier, Métaux non ferreux, Bois, Papiers, Cartons, Verre, Plastiques, Textiles, Solvants, Inertes du Bâtiment.

697 M€
d'investissements



11,26 Md€
de chiffre d'affaires

federrec.com

Retrouvez FEDERREC
sur les réseaux sociaux

ÉDITO
du Président

RECYCLAGE ET RÉEMPLOI : MALGRÉ LES TEMPÊTES, NOUS AVANÇONS !



François EXCOFFIER
Président de FEDERREC

« NOUS CONTINUONS DE MENER TOUTES LES BATAILLES POUR DÉFENDRE LES FONDAMENTAUX DU RECYCLAGE ET DU RÉEMPLOI. »

Notre secteur et nos entreprises doivent composer avec une visibilité qui se réduit d'année en année. Alors qu'en 2024, nous faisions état des tensions multiples qui affectent les activités de recyclage et de réemploi, l'année 2025 est marquée par d'importantes mutations.

Comptant plus de **36 100 collaboratrices et collaborateurs** contre 35 500 l'an passé, les entreprises du secteur continuent de s'agrandir pour assurer la collecte des déchets et la production de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR) consommables par l'industrie à l'échelle globale.

Dans le même temps, le recyclage a généré **un chiffre d'affaires évalué autour de 11,26 milliards d'euros (-2,05 % par rapport à 2024)**, et permis aux entreprises de **réinvestir 697 millions d'euros** directement dans leur développement (6,2 % du CA). Une part croissante est en revanche affectée hors production (-10 pts sur les matériels de collecte et de tri), les fonds étant davantage orientés vers la reconstruction et la sécurisation des bâtiments qui subissent de plein fouet les incendies, liés notamment aux batteries au lithium et aux bonbonnes de protoxyde d'azote.

En 2025, nous constatons à regret que **les filières REP continuent d'apporter de la complexité en se développant à l'encontre de nos métiers**, pourtant au cœur du dispositif et de sa performance. Malgré nos nombreuses alertes auprès des pouvoirs publics, le moratoire sur la REP PMCB, engagé au premier semestre 2025, n'en finit pas de ne pas aboutir ; FEDERREC travaille avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver enfin une solution pérenne. La REP TLC est quant à elle plongée dans une crise organisationnelle, causée par un mauvais calibrage de la REP et un éco-organisme dans une position monopolistique.

La menace d'interdiction d'exportations des métaux recyclés et l'effondrement partiel de la filière de recyclage des plastiques assombrissent ce tableau : l'offensive des chimistes asiatiques fait plonger la demande en matières recyclées à travers l'Europe et se solde par la fermeture d'usines et la perte d'emplois.
Il nous faut cependant être fiers de ce que nous avons réalisé. FEDERREC renforce ses alliances et son implication auprès du MEDEF et des Entrepreneurs pour faire entendre sa voix en faveur de l'économie circulaire. La REP VHU entre progressivement en vigueur, et avec elle des obligations – certes timides – de contenus recyclés à venir que nous demandons depuis des années à la Commission européenne, ainsi que l'abandon du droit de préférence. La REP Emballages Professionnels se profile pour 2027 en garantissant une filière 100 % financière, dotée d'un outil unique de traçabilité.

Nous continuons de mener toutes les batailles pour défendre les fondamentaux du recyclage et du réemploi : des REP quand elles sont nécessaires, essentiellement financières, centrées sur les entreprises de recyclage et du réemploi, un partage de la responsabilité face aux expositions croissantes au risque incendie, une liberté d'exporter le surplus européen sur le marché mondial des matières premières et des obligations d'incorporation de matières recyclées afin de développer un véritable marché des matières premières issues du recyclage.

DONNÉES GÉNÉRALES



Manuel BURNAND
Directeur général

> ***« UN MARCHÉ DE CONTRASTES, OSCILLANT DE CRISES EN INCERTITUDES. »***

Cette année 2025 a ancré le changement de paradigme économique ressenti depuis 2022, et l'ensemble des industries essuie désormais des chocs et des variations brutales à l'échelle mondiale. En France et dans l'Union européenne s'ajoutent des réglementations et contraintes qui entravent une réindustrialisation efficace.

La simplification appelée par les entreprises et la prise en compte du fonctionnement concret de l'industrie des matières premières recyclées et du réemploi seront indispensables pour garder le cap.

BILAN 2025 :
L'INDUSTRIE DU RECYCLAGE ET DU RÉEMPLOI SORT FRAGILISÉE APRÈS UNE ANNÉE DE CRISE

Le tonnage de déchets collectés en France par les industriels révèle que, si le secteur reste globalement stable en 2025, les importantes disparités sectorielles se renforcent.

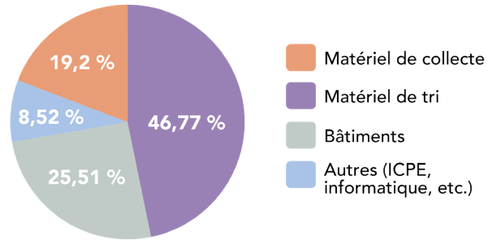
Les entreprises ont collecté près de 48 840 000 t et en ont valorisé 47 754 000 t (hors combustibles), marquant respectivement une hausse de 2,3 % et 2,9 % par rapport à 2024. Hors inertes, CSR et déchets organiques, **le recyclage des déchets non dangereux collectés par les entreprises en France atteint 31 344 000 tonnes (+0,7 %)**.

Le chiffre d'affaires cumulé du recyclage (hors prestations) recule à 11,264 milliards d'euros (-2,05 %), affecté par la chute de certains cours, les pertes de débouchés de valorisation et la morosité économique générale.

Les investissements des entreprises atteignent 697 M€ sur l'année ; ils représentent 6,2 % du chiffre d'affaires, proche des niveaux de 2024 (6,3 %) et 2023 (6,7 %) et au-dessus de la moyenne des cinq dernières années (6,0 %). Leur répartition évolue également et reflète les nouvelles réalités industrielles : les constructions et réhabilitations de bâtiments ont accaparé une part plus importante des ressources des entreprises (+12 points) en raison d'une exposition accrue aux incendies, au détriment des investissements productifs comme les matériels de collecte (-4 points) et les outils de tri (-6 points). Cette répartition n'est toutefois pas homogène, les plus petites entreprises ayant majoritairement augmenté leurs niveaux d'investissement tout en conservant des répartitions similaires aux années précédentes.

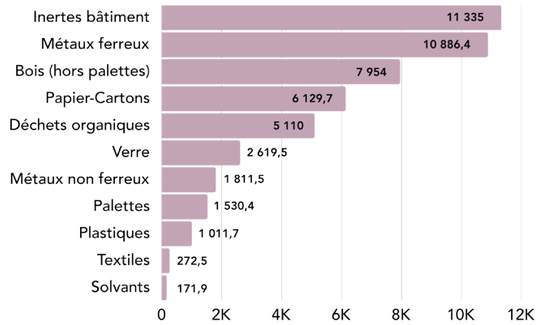
Dans un contexte d'incertitudes économiques et géopolitiques majeures, la filière fait preuve de sang-froid et continue de se projeter vers plus de performance. La question de la soutenabilité de cette situation doit en revanche être posée : les entreprises doivent-elles porter seules la charge de l'investissement et la responsabilité pour les dommages causés sur les sites par des piles au lithium ?

Ventilation des investissements réalisés en 2025

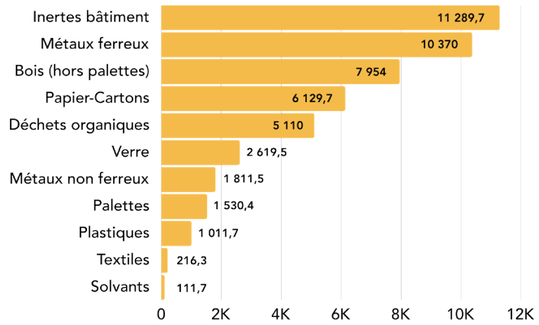


Sur les douze filières représentées au sein de FEDERREC, dix sont concernées par le réemploi et la réutilisation, et les opérations réalisées par les entreprises concernent des produits variés couverts ou non par des REP : vêtements, palettes, articles de sport et loisirs, cartouches d'imprimantes, classeurs, jeux et jouets, machines-outils, produits technologiques, éoliennes, etc. L'enseignement principal concerne la frontière entre réemploi et réutilisation, qui reste floue et dépend souvent de l'interprétation des acteurs, alimentée par l'écart entre les définitions légales et les réalités opérationnelles.

Volumes collectés pour recyclage en 2025, en kt



Volumes valorisés (hors CSR) en 2025, en kt



LE RECYCLAGE FACE AUX INCERTITUDES, UNE PROFESSION MOBILISÉE

Les évolutions vécues sont d'abord politiques. Les difficultés du gouvernement à équilibrer les finances publiques donnent lieu à des réductions budgétaires, notamment du Fonds Économie circulaire, dédié à la gestion des déchets et au recyclage, qui est divisé par trois entre 2024 et 2026, pénalisant notamment le développement de la filière CSR française. Le conflit au Moyen-Orient bouleverse le transport international de marchandises et affecte le prix des carburants : les hausses comprises entre +29 et +34 €/t, essentiellement vécues en 2026, concernent la majorité des filières et sont encore très largement supportées par les seules entreprises du secteur, faute d'un dispositif d'accompagnement sectoriel mis en place par l'État. Un choc majeur secoue enfin la filière du recyclage des plastiques, dont nous mesurons pleinement les effets aujourd'hui avec cinq fermetures d'usines à travers la France.

Elles sont ensuite européennes. Les perspectives d'une restriction aux exportations ont mobilisé la profession, FEDERREC en première ligne, tout au long de l'année 2026, pour rappeler une évidence : l'**Union européenne ne dispose pas encore des capacités de traitement nécessaires pour absorber tous les flux et seul l'excédent est aujourd'hui exporté**. Restreindre les exportations n'aura pour effet que de faire plonger les cours des matières et avec eux l'ensemble des mécanismes économiques qui rendent le recyclage économiquement viable.

Mais le recyclage a de la ressource : le Pacte Acier Vert, signé en septembre 2026 entre FEDERREC et A3M, illustre comment l'économie circulaire se construit entre producteurs et recycleurs, qui y conjuguent leurs engagements pour retrouver une production d'acier de 12 à 14 Mt à l'horizon 2035 et accompagner une filière sidérurgique vers plus de production électrique.

Élections présidentielles de mai 2027, entrée en vigueur de nouvelles REP, nombreux réagréments d'éco-organismes, incertitudes sur les REP PMCB et Textiles, publication imminente du Circular Economy Act, publication de plusieurs rapports sur le fonctionnement des REP (Autorité de la concurrence, Cour des comptes, Assemblée nationale) : la profession aborde cette année 2027 déterminée à défendre ses emplois, ses entreprises et son modèle vertueux à plus d'un titre. Rappelons-le : recycler les déchets en matières premières, c'est moins de CO_2, moins de pollution et moins d'énergie consommée.

EMPLOI & FORMATION



Serge PONTON
Président de la Commission Sociale

> « L'INDUSTRIE PRÉSERVE UNE DYNAMIQUE SOCIALE, MALGRÉ LES CRISES. »

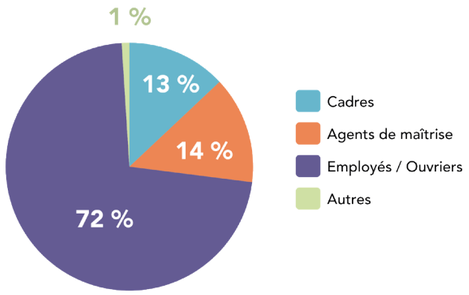
BILAN 2025 : LES ENTREPRISES POURSUIVENT LEUR DÉVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

L'année 2025 est tout d'abord marquée par une hausse significative des embauches au sein des entreprises du recyclage, qui appellent toujours de nouvelles compétences pour apporter des solutions de collecte et de tri des déchets des ménages et des industries, d'une part, et pour assurer leur recyclage local en matières premières circulaires, d'autre part.

Précisément, ces embauches ont concerné les différentes catégories de salariés à des degrés variés et la profession compte désormais environ :

- 25 930 employés et ouvriers (+660 ; soit 71,8 % du total) ;
- 5 080 agents de maîtrise (+300 ; 14,1 %) ;
- 4 780 cadres (+302 ; 13,2 %).

Répartition des effectifs recyclage par CSP en 2025



En 2025, FEDERREC recense ainsi 36 100 collaborateurs sur les installations industrielles, en hausse de 3,14 % par rapport à 2024.

Cette dynamique est surtout le reflet de la vitalité du secteur, qui a à cœur de poursuivre son développement malgré les tensions qui traversent des secteurs de plus en plus nombreux en France et en Europe.

Au sein des entreprises, les collaborateurs sont très largement en CDI (84,3 % du total), auxquels s'ajoutent les CDD (10,3 %), les contrats d'insertion par l'emploi (3,9 %), les contrats d'apprentissage (1,4 %) et enfin les contrats de professionnalisation (<1 %).

Autre fait marquant, le secteur continue d'attirer des femmes. La progression est particulièrement marquée chez les cadres : avec une hausse de 3,3 points par rapport à 2024, les femmes représentent désormais un tiers des cadres (32,6 %). Cette part continue aussi d'évoluer chez les employés et ouvriers (+0,9 point ; 19 %) et les agents de maîtrise (+0,7 point ; 34,5 %).

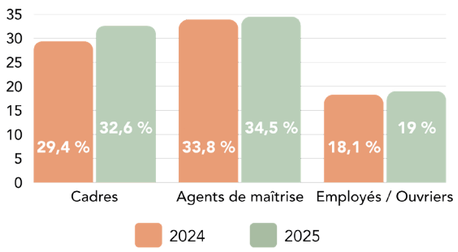
Indépendamment du genre, **le recrutement croissant de cadres traduit un phénomène de bureaucratisation de la profession et le développement rapide d'emplois hors production au sein des entreprises**, notamment en raison du développement non coordonné des filières REP et de leurs systèmes de traçabilité.

Cette mutation transforme en profondeur les entreprises du secteur, qui sont essentiellement des TPE-PME implantées au plus près des gisements de déchets à transformer en matières premières. FEDERREC, Fédération pleinement représentative sur la branche professionnelle Recyclage-Réemploi, et l'OPCO 2i recensent 2 164 entreprises dans la branche professionnelle Recyclage-Réemploi, un chiffre stable par rapport à 2024 (-0,5 %). Les entreprises sont globalement des TPE-PME (voir graphique ci-contre) ; leur effectif moyen non pondéré était légèrement supérieur à dix-huit personnes en 2024.

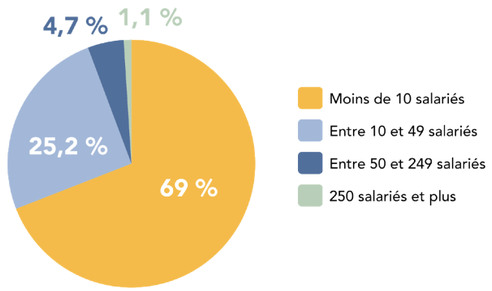
Au-delà du nombre, le développement et le renforcement des compétences sont toujours au cœur de l'action fédérale, dont l'École nationale du recyclage et de la ressource (en2r) est la pierre angulaire. L'enrichissement et l'adaptation de l'offre de l'école permettent aujourd'hui de proposer des formations sur l'ensemble du territoire, au plus près des besoins des entreprises (adhérentes ou non), dispensées par les experts de la Fédération ou par des intervenants externes.

En 2025, l'en2r a renforcé son rôle de référence en matière de formation dans le secteur du recyclage : **lancée en 2023, l'école a permis d'accompagner plus de 500 bénéficiaires en France**, sur des thématiques essentielles aux entreprises, telles que les sujets QSE, les incendies et les expertises matières et filières.

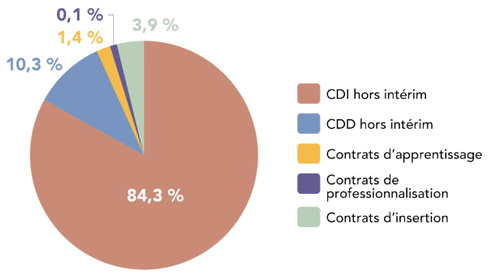
Evolution du taux de féminisation des métiers du recyclage, par CSP



Taille des entreprises de la branche en 2025
(données OPCO 2i)



Répartition des effectifs recyclage par type de contrats en 2025 (hors interim)



ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 :

Les différentes filières de recyclage ont ressenti un basculement au cours de l'année 2025, qui s'accentue en 2026 et se prolongera probablement en 2027, année d'élection nationale.

Dans ce contexte, l'enjeu principal consistera à contenir la bureaucratisation de la profession et à stabiliser le besoin en emplois administratifs découlant des obligations croissantes de traçabilité et de la multiplication des méthodes de collecte de données.

La simplification réglementaire doit permettre de réduire la complexité du système dans son ensemble et aux entreprises de concentrer leurs efforts sur les développements nécessaires et attendus de leurs capacités industrielles de traitement et de production de matières recyclées.

En somme, **il s'agit de ne pas pénaliser la compétitivité du secteur pour des raisons purement réglementaires**.

Ce faisant, les entreprises pourront poursuivre la dynamique de croissance des emplois non délocalisables intimement liés à l'expansion de l'industrie du recyclage et du réemploi en France.

Favoriser la consommation de matières recyclées permettra de stimuler la demande industrielle et, par conséquent, d'embaucher durablement des opérateurs de production dans tous les métiers et sur l'ensemble des territoires : conducteurs d'engins et de ligne, maintenance, transports.

FILIÈRE
MÉTAL



Olivier LE FICHOUS
Président de FEDERREC Métal

> ***« RECYCLEURS ET SIDÉRURGISTES ONT DÉSORMAIS PARTIE LIÉE : L'ACIER BAS CARBONE FRANÇAIS SE FERA AVEC LES DEUX. »***

BILAN 2025 :
UNE COLLECTE AU PLUS BAS, UN MARCHÉ FRANÇAIS EN RETRAIT

L'année 2025 a été difficile pour la sidérurgie française. **La production d'acier brut est tombée à 9,82 millions de tonnes, en recul de 8,7 % par rapport à 2024**, un repli près de trois fois plus marqué que celui enregistré dans l'ensemble de l'Union européenne, qui s'établit à 125,8 millions de tonnes, en recul de 3 % (source : EUROFER). Les principaux secteurs utilisateurs d'acier n'ont pas pris le relais : les immatriculations de voitures neuves reculent d'environ 5 % (source : PFA) et l'activité du bâtiment de 4 % (source : FFB).

Dans ce contexte, la collecte recule de 3,1 %, à 10 886 400 tonnes. C'est son plus bas niveau depuis 2012 : elle dépassait 12 millions de tonnes la plupart des années de la décennie 2010 et s'établissait à 12,5 millions de tonnes en 2013.

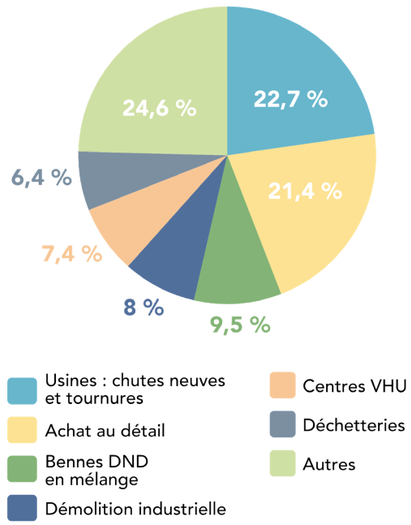
Les chutes neuves et les tournures d'usines restent la première source identifiée, avec 2 470 400 tonnes (+3 %). Cette hausse tient d'abord à une meilleure ventilation des déclarations : une partie des tonnages classés l'an dernier dans les « autres » provenances a été affectée à ce poste. Les chantiers du Grand Paris Express ont également pu alimenter ce flux. Cette hausse intervient pourtant alors que le travail à façon se développe entre industriels et transformateurs, ce qui soustrait une partie des chutes aux entreprises du recyclage. Le poste « autres », qui regroupe les flux dont l'origine n'est pas précisée, recule logiquement de 13,2 %, à 2 674 800 tonnes.

L'achat au détail auprès des particuliers et des artisans est stable (2 331 300 tonnes ; -0,9 %), tout comme la démolition industrielle (869 600 tonnes ; -0,4 %) après son recul de 20 % en 2024. La collecte issue des bennes DND en mélange progresse de 2,3 % (1 037 900 tonnes), portée par le surtri des déchets non dangereux et par les lignes de production de CSR, qui en séparent les métaux. Les déchetteries publiques et/ou professionnelles fournissent 696 800 tonnes (+1,9 %). Les tonnages collectés issus des centres VHU reculent à 805 600 tonnes (-2,4 %), avec la baisse de la mise au rebut de véhicules hors d'usage.

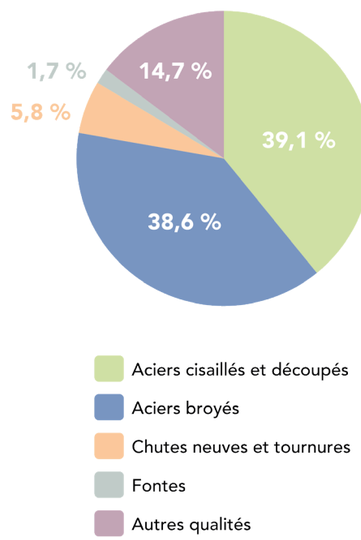
Les ventes reculent de 2,0 %, à 10 396 100 tonnes. Elles baissent moins vite que la collecte : les tonnages vendus représentent 95,5 % des tonnages collectés, contre 94,5 % en 2024. Cet écart traduit notamment une meilleure performance des entreprises.

Les aciers cisaillés et découpés redeviennent la première qualité vendue (4 069 200 tonnes, -1,1 %), devant l'acier broyé (4 015 100 tonnes ; -3,6 %). Les autres qualités, dont les aciers de ramassage (E1) et les aciers massifs industriels (E3), reculent de 3,6 % (1 525 100 tonnes). Les chutes neuves et tournures, y compris les tournures conditionnées en briquettes et paquets, progressent de 6,9 % (607 200 tonnes) tandis que les fontes sont stables (179 400 tonnes ; -0,6 %). Le recul de la production d'acier se traduit dans les débouchés : les ventes en France perdent 220 200 tonnes (-4,2 %), à 5 080 800 tonnes, et concernent 48,9 % des volumes. Les ventes vers l'Union européenne s'établissent à 4 379 100 tonnes (+1,4 %), soit 42,1 % des ventes. L'export hors UE recule de 5,8 % à 936 200 tonnes, les usines européennes ayant augmenté leur consommation et repris une partie des volumes auparavant expédiés au grand export. Au total, le grand export ne représente plus que 9 % des ventes.

Origines des métaux ferreux collectés en 2025



Répartition des ventes de métaux ferreux en 2025



ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 :
RECYCLEURS ET SIDÉRURGISTES, UNE MÊME CHAÎNE DE VALEUR

L'Europe a renforcé la protection de son marché de l'acier. Les mesures de sauvegarde appliquées en 2025 avaient eu un effet limité : des contingents mal ajustés au marché et une surtaxe de 25 % insuffisante. Un véritable dispositif de défense commerciale a pris le relais. Depuis le 1er juillet 2026, les contingents d'importation en franchise de droits sont réduits d'environ 47 % par rapport à 2024 et les volumes excédentaires sont taxés à 50 % (source : Commission européenne). Cette mesure redonne de l'espace aux aciéries européennes, premières clientes des recycleurs français. Elle est d'autant plus nécessaire que **les surcapacités mondiales atteignent environ 600 millions de tonnes et pourraient dépasser 700 millions de tonnes d'ici 2027** (source : OCDE).

Le cadre des exportations évolue aussi. À partir du 21 mai 2027, le règlement sur les transferts de déchets n'autorisera plus les exportations d'acier recyclé vers les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE. FEDERREC reste opposée à toute restriction supplémentaire : sans nouvelle capacité de consommation en Europe, elle se traduirait par une baisse des prix, puis de la collecte.

En France, FEDERREC et A3M ont signé le 9 septembre 2026 un Pacte Acier Vert. Il réaffirme que recycleurs et sidérurgistes forment les deux maillons d'une même chaîne de valeur et vise une production nationale d'acier de 12 à 14 millions de tonnes d'ici 2035, portée principalement par de nouvelles capacités électriques. Mieux capter la matière, en améliorer la qualité et développer la demande intérieure en sont les leviers.

Cette demande sera soutenue par l'Industrial Accelerator Act, qui introduit des critères bas carbone et d'origine européenne dans la commande publique. La définition de l'acier bas carbone qui découlera de ce texte devra reconnaître pleinement l'acier produit à partir d'acier recyclé.

FILIÈRE

MÉTAUX NON FERREUX



Thierry COCHET
Président de FEDERREC
Métaux non ferreux

> ***« RETENIR LES MÉTAUX EN EUROPE PASSE D'ABORD PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DEMANDE. »***

BILAN 2025 : DES VOLUMES STABLES, DES FLUX QUI SE RECOMPOSENT

L'année 2025 a été marquée par une hausse générale des cours des métaux non ferreux (MNF). En moyenne annuelle, l'aluminium et le cuivre gagnent près de 9 % sur le LME, ce dernier enchaînant les records en fin d'année, au-delà de 11 600 dollars la tonne début décembre. En effet, le cuivre combine une demande portée par l'électrification et une offre réduite par des accidents miniers majeurs, tandis que l'aluminium est soutenu par une demande également croissante liée à l'électrification et par l'atteinte du plafond de production chinois de 45 Mt. Les deux grands secteurs consommateurs sont toutefois restés à la peine : les immatriculations de voitures neuves reculent d'environ 5 % en France (source : PFA) et l'activité du bâtiment de 4 % (source : FFB).

Les volumes restent stables : 1 811 500 tonnes de métaux non ferreux ont été collectées et vendues en 2025, contre 1 828 000 tonnes en 2024 (-0,9 %).
L'achat au détail, premier canal de collecte avec 688,8 kt (+5,1 %), progresse : les prix plus attractifs incitent les particuliers et les artisans à apporter directement leurs métaux, au détriment des déchetteries (46,4 kt ; -17,2 %), ce qui traduit également la moindre consommation des ménages.

Les chutes neuves et les tournures d'usines progressent de 4,1 %, à 561,5 kt, après un recul de 15,8 % en 2024. Au-delà d'une production industrielle restée correcte, cette hausse tient d'abord à une meilleure ventilation des déclarations : une partie des tonnages classés l'an dernier dans les « autres » provenances a été affectée à ce poste. Cette hausse intervient en dépit du fait que le travail à façon se développe entre industriels et transformateurs, ce qui soustrait une partie des chutes aux entreprises du recyclage.

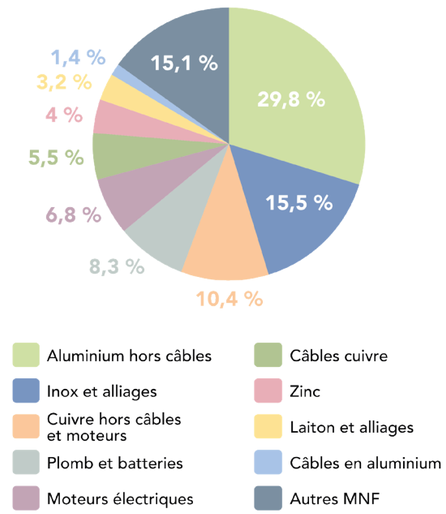
Les métaux issus des DEEE progressent à 51,5 kt (+1,6 %), tirés par une collecte de DEEE qui progresse nettement. Une partie de ces métaux non ferreux transparaît dans d'autres postes de collecte identifiés par cet Observatoire 2025 : bennes DND en mélange (49,2 kt ; +12,6 %) ou broyage. Les MNF issus du broyage retrouvent leur niveau de 2023 à 95,3 kt. Les flux de démolition industrielle et du bâtiment reculent à 90,3 kt (-20,8 %), mais restent supérieurs de 45 % à ceux de 2023. La filière VHU apporte quelque 56,9 kt sur l'année 2025 (-8,4 %), moins de véhicules étant mis au rebut.

Côté ventes, les câbles de cuivre (99 kt) sont en hausse. Leur disponibilité est notamment portée par le démantèlement du réseau téléphonique en cuivre au profit de la fibre, dont les travaux devraient encore se poursuivre dans les années à venir. Les câbles d'aluminium progressent à 26,2 kt (+31,6 %) en lien avec l'électrification et un meilleur suivi de ce flux, désormais traité en France et dans l'Union européenne plutôt qu'exporté hors UE.

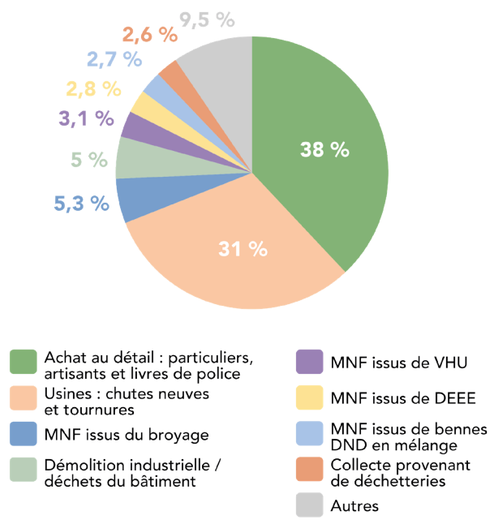
L'aluminium hors câbles reste la première matière vendue (539,9 kt), mais recule de 6,8 % ; le marché automobile neuf est en berne et les véhicules sont conservés plus longtemps. L'inox, deuxième matière vendue, progresse de 1,8 % à 280,5 kt, avec une demande industrielle stable. Le plomb et les batteries (151,0 kt ; -7,4 %) pâtissent du recul des batteries de véhicules thermiques et de l'abandon des tuyauteries en plomb. Le laiton (58,8 kt ; -18,7 %) et le zinc (71,9 kt ; -12,9 %) subissent le ralentissement de la rénovation. Le zinc perd en outre l'effet des rénovations réalisées dans le cadre des JOP de Paris 2024. Le cuivre (hors câbles et moteurs) progresse légèrement (189,0 kt ; +2,2 %) et les moteurs électriques marquent une très légère baisse (122,5 kt ; -1,0 %).

Les ventes de MNF recyclés en France progressent de 1,9 %, à 617,9 kt et représentent 34,1 % des volumes, tandis que reculent celles en Union européenne (1 035,2 kt ; -1,8 %) et hors UE (158,3 kt ; -5,4 %). Une partie des volumes auparavant vendue en Europe est désormais transformée en France, grâce aux investissements réalisés pour y traiter la matière, notamment les câbles.

Répartition des ventes de métaux non ferreux en 2025



Origines des métaux non ferreux collectés en 2025



ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 : DES COURS RECORD, DES RÈGLES D'EXPORTATION PLUS STRICTES

La hausse des cours s'est amplifiée en 2026. Le cuivre a atteint 14 527 dollars la tonne en janvier. Le conflit au Moyen-Orient, région qui produit près de 9 % de l'aluminium mondial, pèse sur l'offre : la Banque mondiale anticipe une hausse du prix du métal d'environ 22 % sur l'année.

Le cadre des exportations reste par ailleurs incertain : en septembre 2026, la Commission européenne a retiré son projet de droits de douane visant à restreindre les exportations de déchets métalliques hors de l'Union. Cependant, à partir du 21 mai 2027, le projet de règlement sur les transferts de déchets ne permettra d'exporter des déchets non dangereux que vers les pays membres de l'OCDE ou vers ceux inscrits sur une liste établie par la Commission. Le projet de liste publié le 18 septembre 2026, encore en discussion, exclurait de fait de grands marchés asiatiques pour les métaux ferreux et non ferreux. La filière travaille à assouplir ces dispositifs.

Pourtant, le marché hors UE ne concerne que 8,7 % des ventes actuelles, et absorbe les volumes que l'industrie européenne ne consomme pas : c'est un débouché soupape qui peut pallier les manques de consommation dus au ralentissement économique de l'Europe.

FILIÈRE

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

BILAN 2025 :
DES VOLUMES TOUJOURS EN HAUSSE

En 2025, **plus de 1,35 Mt de DEEE ont été collectées, contre 1,21 Mt en 2024, soit +11,5 %**, après +16,8 % entre 2023 et 2024. Les entreprises du recyclage jouent un rôle central, particulièrement pour les DEEE professionnels : plus de 90 % de ces volumes sont collectés via les canaux entreprises/GDD.

Les mises sur le marché d'EEE atteignent près de 2,46 Mt en 2025, contre 2,34 Mt en 2024 (+5,2 %). Les EEE ménagers hors photovoltaïque progressent de 1,9 %, tandis que les EEE professionnels reculent légèrement (-1,6 %).
Le photovoltaïque augmente fortement : 480 000 t mises sur le marché (+25,7 %).

Le réemploi et la réutilisation atteignent 47 431 t en 2025, contre 44 962 t en 2024 (+5,5 %). Cette progression plus modérée que celle de la collecte confirme que l'augmentation des volumes collectés ne se traduit pas mécaniquement par une hausse équivalente du réemploi.

En fin de vie, le photovoltaïque connaît également une forte progression : 13 760 t collectées en 2025 (+45,2 %) et 12 736 t traitées, contre 7 218 t en 2024 (+76,4 %). 94,1 % des tonnages traités sont valorisés, dont 83,9 % sont recyclés ; la part éliminée recule de 9,2 % à 5,9 %.

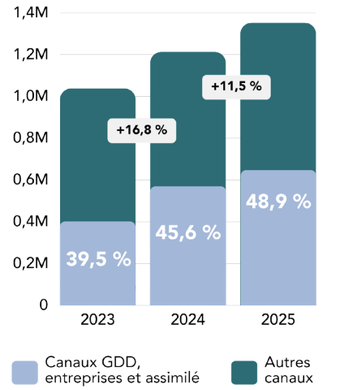
Sources : Ecologic, Ecosystem et Soren.



Tess POZZI
Présidente de FEDERREC DEEE
(Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

« ***LA RÉVISION DES CADRES EUROPÉEN ET FRANÇAIS DOIT SÉCURISER LA CROISSANCE DE LA FILIÈRE ET LES CONDITIONS D'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE.*** »

Quantité de DEEE collectés et part des gestionnaires de déchets



ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 :
SÉCURISER ET ADAPTER LA FILIÈRE

La présence croissante de batteries au lithium accroît le risque d'incendie tout au long de la chaîne de collecte et de traitement. Il est attendu que les éco-organismes déploient les campagnes locales et nationales de prévention prévues par leur cahier des charges.

L'extraction préservante des batteries devra aboutir à une prestation standardisable, auditable et correctement financée par la REP. Les tensions sur certains débouchés, notamment pour les batteries extraites et les plastiques issus de DEEE, provoquent parfois des situations de surstockages.

Le réagrément des éco-organismes à compter du 1er janvier 2028 et la révision du cahier des charges devront renforcer le rôle du CTO, mutualiser certains audits, couvrir les coûts des nouvelles prestations et améliorer la coordination entre éco-organismes.

Enfin, la révision du cadre européen devra concilier performance et simplification. FEDERREC sera attentive aux obligations nouvelles, notamment aux objectifs contraignants de collecte ou de recyclage par matériau, afin qu'ils soient proportionnés à leur bénéfice environnemental et n'alourdissent pas inutilement les contraintes pesant sur les entreprises du recyclage. Le Circular Economy Act pourrait également faire évoluer la gouvernance des REP et les relations entre éco-organismes et entreprises du réemploi et du recyclage.

FILIÈRE

DÉCONSTRUCTION AUTOMOBILE



Jean-Pierre LABONNE
Président de FEDERREC
Déconstruction Automobile

« ***LE NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN FIXE LE CAP. EN FRANCE, LA PRIORITÉ RESTE UNE REP COORDONNÉE ET ÉQUITABLE POUR LES CENTRES VHU.*** »

BILAN 2025 :
MOINS DE VÉHICULES EN FIN DE VIE, UNE REP ENCORE EN RODAGE

Avec 1,63 million d'immatriculations, 2025 recule de 5 % par rapport à 2024, tandis que la captation des véhicules hors d'usage (VHU) est impactée par l'allongement de l'âge moyen des véhicules à vingt ans, dans un contexte économique tendu. La collecte s'établit à 1 Mt, contre 1,2 Mt en 2023 et 1,35 Mt en 2022. Mais ses performances progressent : 89 % de réutilisation-recyclage et 96,7 % de réutilisation-valorisation, au-delà des objectifs européens de 85 % et 95 %. Malgré cela, 500 000 VHU échappent encore à la filière agréée, composée de 1 772 centres VHU et de 62 broyeurs, selon le dernier recensement de 2023.

En 2025, 805,6 kt d'acier (-2,4 %) et 56,9 kt de métaux non ferreux (-8,4 %) issues des VHU ont notamment été valorisées. Ces baisses s'expliquent notamment par un marché du neuf atone et la suppression de la prime à la conversion fin 2024, qui encourageait la mise au rebut.

Avec 20 % d'immatriculation en électrique en 2025 et 1,5 million de véhicules en circulation, la composition des véhicules évolue. Ils n'arrivent qu'en petit nombre dans les centres VHU, mais leur prise en charge croissante et le risque d'emballement thermique des batteries endommagées imposent déjà des aménagements aux centres qui portent encore seuls l'essentiel des investissements. À compter de 2026, les installations doivent par ailleurs pouvoir stocker ou rediriger les véhicules électriques, bien que les retards d'enlèvement des batteries par les éco-organismes continuent de peser sur les centres.

2025 est la **première année de pleine application de la REP**. Les centres doivent contractualiser avec l'unique éco-organisme ou les vingt systèmes individuels pour reprendre et traiter les véhicules, malgré les points de tension sur la propriété des matières.

ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 :
ENTRE PROTECTIONNISME ET TRANSITION INDUSTRIELLE

Le **Règlement européen sur les VHU a été publié** en juillet 2026 et s'appliquera en septembre 2028. D'application immédiate, **il transformera le quotidien des CVHU et broyeurs** : il maintient les objectifs de 85 % de réutilisation-recyclage et de 95 % de valorisation et impose de recycler au moins 30 % des plastiques dès 2032. À partir de 2029, dix-neuf catégories de pièces devront être démontées avant broyage, sans être détruites lorsqu'elles peuvent être réemployées.

Les broyeurs devront livrer un acier contenant moins de 0,25 % de cuivre, puis <0,15 % en 2031 ; ils devront trier l'aluminium en deux fractions en 2029, puis quatre en 2032.

Sur les 15 % (2032), puis 25 % (2036) de plastiques recyclés incorporés imposés dans les véhicules neufs, seul un cinquième, soit 3 %, puis 5 %, proviendra des VHU. **Ces obligations demeurent trop peu ambitieuses pour les plastiques et trop tardives pour les métaux**, surtout au regard des exigences de qualité imposées aux broyeurs.

Démontage renforcé, stockage sécurisé des véhicules électriques, nouvelles catégories de véhicules, déclarations multipliées : les exigences s'accumulent pour les centres VHU et les broyeurs, sans qu'un cadre ne définisse une ambition assortie des moyens nécessaires pour leur permettre d'y faire face. Un tel cadre est pourtant la condition de la viabilité de la filière.

FILIÈRE

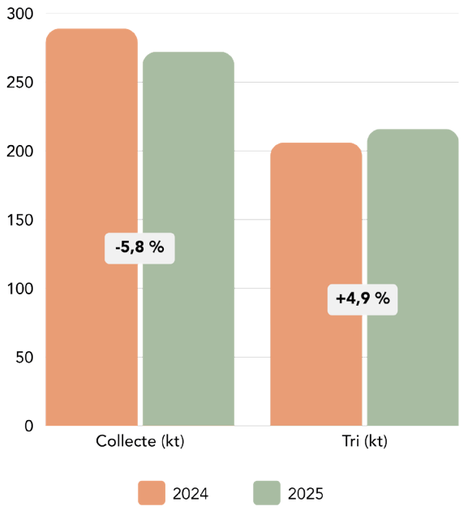
TEXTILES



Pierre DUPONCHEL
Président de FEDERREC Textiles

« LA FILIÈRE DÉVELOPPE LE TRI MALGRÉ LA CRISE. »

Évolution des quantités collectées et triées, en kt



BILAN 2025 : LA CRISE DES DÉBOUCHÉS FRAPPE DÉSORMAIS LA COLLECTE

La filière Textiles a connu en 2025 une nouvelle année de fortes tensions. Alors que les mises en marché poursuivent leur progression, atteignant 917,6 kt (+3 % par rapport à 2024), la collecte recule nettement : **272,48 kt de TLC ont été collectées en 2025, soit une baisse de 5,8 % et près de 17 kt de moins en un an**.

Mesuré selon la méthode inscrite dans le cahier des charges de la REP, le taux réel de collecte tombe de 34,9 % à 32 % en 2025 et éloigne la filière de son objectif, fixé à 60 % des mises en marché pour 2028.

Cette baisse intervient dans **un contexte de crise persistante des débouchés et de chute des prix de la fripe**. Faute de soutien suffisant et systématique à la collecte, certaines opérations deviennent économiquement déficitaires : les entreprises sont contraintes d'ajuster leurs collectes à leurs capacités de tri et aux débouchés disponibles, entraînant notamment le retrait de bornes dans certains territoires.

Le nombre de points d'apport volontaire (PAV) s'établit ainsi à 47 227 en 2025, contre 47 948 en 2024 (-721 ; -1,5 %). L'éco-organisme indique pourtant avoir installé près de 1 600 nouveaux PAV : souvent de petite capacité (bureaux, commerces, écoles ou mairies), ces nouveaux PAV contribuent surtout à la sensibilisation et ne compensent pas en volumes la disparition des bornes traditionnelles des entreprises de collecte.

17 015 communes disposent d'au moins un PAV (16 728 en 2024), mais le maillage se dégrade : 1 458 habitants par PAV contre 1 414, et 3,96 kg collectés par habitant contre 4,27 kg (-7,3 %).

Malgré cette dégradation de la collecte, les volumes triés poursuivent leur progression : en 2025, 216 kt ont été triées, soit +4,9 % (+10 kt) et la filière compte 74 centres de tri conventionnés, dont 56 en France où sont triés 84 % des volumes.

Le ratio volumes triés / collectés atteint ainsi 79,4 % en 2025, contre 71,2 % en 2024. L'écart annuel entre collecte et tri se réduit de 83 257 tonnes à 56 215 tonnes.

FEDERREC a obtenu une revalorisation exceptionnelle du soutien à 223 €/t, plus proche des coûts réels. Les soutiens atteignent 48,8 M€ en 2025, contre 33,9 M€ en 2024 (+44 %), et atténuent l'effondrement des recettes tirées de la vente des matières et de la fripe.

La réutilisation reste le premier débouché, mais recule de 56,8 % à 54,47 % des volumes triés. Son tonnage reste toutefois stable, à environ 117,8 kt, contre 117,1 kt en 2024.

À l'inverse, les débouchés vers la valorisation matière progressent. Les matières destinées au recyclage représentent 25,31 % des volumes triés, contre 24,28 % en 2024, soit environ 54,7 kt (+9,4 %). Les chiffons d'essuyage atteignent 11,03 %, contre 10,15 %, soit environ 23,9 kt (+14 %). Les combustibles solides de récupération (CSR) représentent 8,4 % des volumes triés en 2025, contre 7,97 % en 2024, soit environ 18,2 kt (+10,6 %). L'élimination reste marginale, à environ 1,7 kt, soit 0,79 % des volumes triés contre 0,8 % en 2024.

Cette recomposition confirme la nécessité de développer des débouchés diversifiés et économiquement viables pour les volumes collectés et triés.

Le chiffre d'affaires de la filière se situe à 132 millions d'euros en 2025 (-18 %). Malgré sa hausse de 152 à 223 €/t, le soutien au tri ne compense donc pas la chute des prix. La collecte non triée, non soutenue, recule avec l'effondrement de sa valeur de vente.

ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 : SORTIR DE LA CRISE ET PÉRENNISER LA FILIÈRE EXISTANTE

En 2026, après de nouvelles négociations, le soutien exceptionnel au tri a été porté à 268 €/t, pour une enveloppe minimale de 57 M€. Indispensable, cette mesure rapproche temporairement les soutiens des coûts réels, sans constituer une réponse structurelle à la crise.

La réponse à la crise doit également agir sur l'amont. Environ 600 kt de TLC étaient mises sur le marché il y a dix ans, contre 918 kt en 2025 (+53 %), pour une population en hausse d'environ 4 %. Cette progression intervient avec l'essor de la fast et de l'ultra-fast fashion : sans réduction des mises en marché, collecte, tri et recyclage devront absorber des volumes toujours croissants.

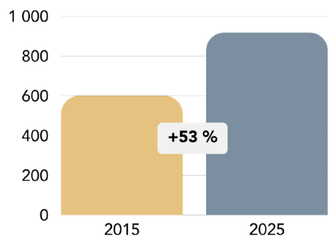
La refonte du cahier des charges doit pérenniser les entreprises et développer les capacités existantes. La montée en puissance des débouchés du recyclage doit s'accompagner de celle de la collecte et du tri en s'appuyant sur les acteurs existants. Or, le projet donne une forte visibilité au développement industriel du recyclage, sans sécuriser au même niveau le développement des capacités de tri, pourtant indispensable à l'alimentation de ces débouchés. Il doit aussi **préserver un cadre concurrentiel et limiter l'intervention opérationnelle de l'éco-organisme** aux besoins non couverts par le marché, notamment dans les territoires déficitaires.

L'augmentation de la collecte ne peut par ailleurs être poursuivie indépendamment des capacités de tri et surtout des débouchés disponibles. Le recyclage doit être massivement développé, mais ne peut constituer à court terme l'unique réponse à la crise. L'éco-organisme estime lui-même que l'objectif de 165 kt entrant en unités de recyclage en 2031 dépasse les capacités industrielles aujourd'hui mobilisables et appelle à une montée en puissance progressive. Dans l'intervalle, freiner la collecte et le tri faute de débouchés suffisants conduirait à maintenir davantage de textiles dans les ordures ménagères, à la charge des collectivités.

La priorité doit être de consolider les marchés existants, notamment le réemploi en France et à l'export, tout en développant massivement le recyclage et de nouveaux débouchés matière. Une restriction trop rapide des exportations, sans solutions européennes capables d'absorber les volumes correspondants, risquerait au contraire d'accroître les stocks et le recours à la valorisation énergétique.

La réussite de la réforme reposera donc sur un financement durable des coûts réels de collecte, de tri et de recyclage, un accès équitable aux tonnages et une montée en puissance progressive des nouveaux débouchés. L'ambition de la REP ne pourra être atteinte qu'en préservant les entreprises qui assurent aujourd'hui son fonctionnement et en leur donnant les moyens d'investir et de se développer.

Mises en marché de TLC neufs 2015-2025, en kt



FILIÈRE

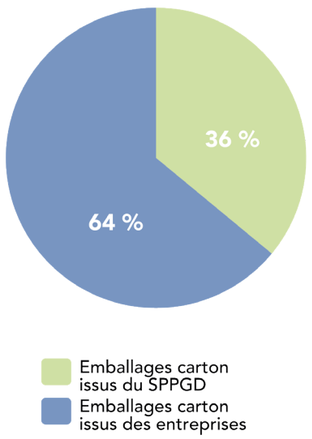
PAPIERS-CARTONS



Stéphane PANOU
Président de FEDERREC
Papiers-Cartons

« ***UNE ANNÉE SANS GRAND BOULEVERSEMENT.*** »

Origine des déchets d'emballages en carton en 2025



BILAN 2025 : TENDANCES ET EVOLUTIONS DU SECTEUR

Globalement, la collecte des papiers-cartons en France est stable par rapport à 2024, avec **un tonnage total collecté de 6 129 700 tonnes en 2025**. Dans un contexte de ralentissement économique, les tonnages de carton captés restent stables tandis que la collecte des papiers graphiques continue sa baisse.

Le chiffre d'affaires est en légère baisse par rapport à 2024, avec un total cumulé de 722 920 000 € (-2,3 %). La hausse des quantités ne suffit pas à endiguer la baisse de valeur des matières sur l'année.

En 2025, un total de 2 300 kt de papiers-cartons aura été collecté auprès des ménages, soit une hausse de 19,5 % par rapport à 2024, principalement due à l'augmentation de la consommation des cartons d'emballages induite par l'expansion continue du e-commerce.

La collecte industrielle de papiers et de cartons est en légère baisse par rapport à 2024 (-8,8 %), avec un tonnage collecté de 3 830 kt en 2025, conséquence d'un léger ralentissement de la production industrielle.

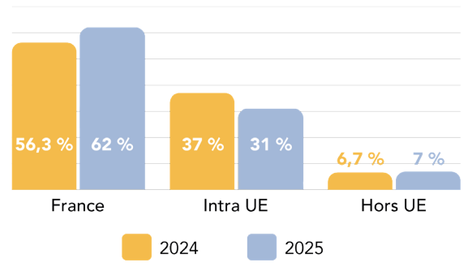
La forte dominance des cartons se maintient, les emballages représentant 84 % des tonnages collectés. La collecte de ce flux progresse légèrement par rapport à 2024 (+2 %) avec un total d'emballages carton collectés évalué à 5 166 kt. La hausse marquée des tonnages issus des ménages compense la petite baisse de la collecte industrielle.

Cette année, FEDERREC a pris le parti de calculer la proportion de flux provenant du SPPGD en comptabilisant les tonnages collectés via le service public et non plus les flux soutenus par la REP EMPG. L'enquête attribue par ailleurs les tonnages des sortes mêlées en fonction des usines consommatrices qui les réceptionnent aux cartons du SPPGD. Ces sortes étant consommées comme des emballages, elles sont ici comptabilisées comme du carton. Ainsi, FEDERREC comptabilise un total de 1 835 kt de cartons issus du SPPGD en 2025, créant une hausse conséquente par rapport à 2024 (+67 %).

Près de 3 331 kt d'emballages industriels ont été collectés en 2025, soit une baisse de 10 % par rapport à 2024, s'expliquant par une réduction de la consommation dans un contexte économique et un marché de production de papier morose.

Les volumes de papiers graphiques accusent quant à eux une baisse de 10 % par rapport à 2024, avec 964 kt collectées, notamment due au développement de la lecture numérisée et à l'attribution de l'entièreté des flux mêlés au carton du SPPGD (176 kt ; 18 % du total) selon les modalités précédemment précisées. La consommation de papiers graphiques demeure basse sur l'année, phénomène accentué en fin d'année et accompagné par des annonces d'arrêt de machines en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Répartitions géographiques des ventes de papiers et cartons recyclés, 2024 et 2025



La part des tonnages vendus en France a augmenté de +10,5 % par rapport à 2024 avec un total de 3 802 700 tonnes, tirée par la montée en puissance d'une nouvelle machine de fabrication de papier pour ondulé, à Alizay dans l'Eure (27).

Malgré cette hausse, les capacités papetières et cartonnières nationales sont de l'ordre de 5 Mt, en-deçà des 6 Mt de papiers et cartons recyclés dans le pays. Cela impose aux recycleurs français d'exporter une partie de leur production principalement dans l'Union européenne (81,6 % des exportations), mais également auprès des papetiers non européens qui ont augmenté leurs consommations de 6 % par rapport à 2024 (+22 kt).

ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 : UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE CHANGEANT

Début 2026, les papetiers disposent de stocks élevés et réduisent leur demande. À partir de mars, la crise d'Ormuz provoque une flambée des coûts énergétiques, perturbant davantage la production de papiers et de cartons. Cette situation s'accompagne d'une augmentation des coûts de transport et d'une pénurie de camions. Enfin, bien que les prix se stabilisent pour toutes les qualités en fin de semestre, les fortes chaleurs de mai et juin entraînent de nombreux incendies, perturbant les activités logistiques des acteurs de la filière.

La révision du cahier des charges de la REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques a été reportée et le ministère de la Transition Écologique a annoncé la mise en place des contrats de performance entre les collectivités et les éco-organismes avec une enveloppe de 100 millions d'euros. La filière salue la mise en place de ces leviers qui augmenteront le taux de collecte des emballages ménagers, ainsi que l'annulation de l'opérationnalité sur les centres de tri de collecte sélective volontaires initialement prévue par la révision du cahier des charges.

Par suite de l'annonce du ministère de la Transition Écologique, **la mise en œuvre de la REP Emballages Professionnels a été reportée au 1er janvier 2027**. La filière des cartons industriels étant mature et respectant déjà les objectifs de recyclage européens fixés par le Règlement emballages PPWR, aucune intervention des éco-organismes ne sera nécessaire pour en améliorer la performance : il sera simplement demandé aux opérateurs d'assurer la traçabilité des tonnages recyclés dans l'outil de traçabilité commun à tous les éco-organismes.

Comme imposé par le Règlement européen sur les Transferts Transfrontaliers de Déchets, **toutes les installations hors UE recevant des déchets européens devront être auditées à partir du 21 mai**. Comme aucune grille d'audit ne sera validée par la Commission européenne, la filière redoute un manque de coordination entre les acteurs européens dans la mise en application de cette obligation. La première version de la liste des pays hors OCDE publiée par la Commission européenne est favorable à la filière de recyclage des papiers-cartons.

Enfin, **les difficultés relatives à la mise en place du système DIWASS (dématérialisation des annexes VII) au 1er janvier 2027 préoccupent fortement les opérateurs du recyclage**. Elles nécessitent de nombreux ajustements dans les outils de déclaration de toute la chaîne de valeur et risquent de compliquer davantage les échanges commerciaux avec nos voisins européens, pourtant indispensables au fonctionnement de la filière.

FILIÈRE
PLASTIQUES

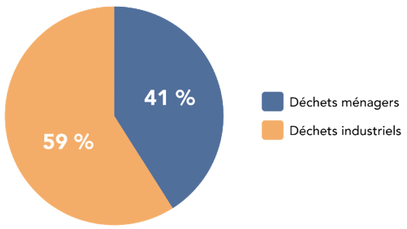
BILAN 2025 :
UNE ANNÉE MOROSE QUI S'ACHÈVE PAR UN EFFONDREMENT DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE FRANÇAISE

Poursuivant une année 2024 décevante, l'année 2025 comptabilise un total de **1 029 000 tonnes de plastiques collectées**, soit une très légère hausse de 0,5 % par rapport à 2024.

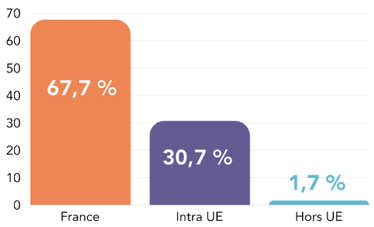
Ce marché des plastiques recyclés est influencé par les premières obligations d'incorporation concernant le rPET, mais est impacté par la santé économique fragile des clients consommateurs et la forte volatilité des prix des polymères vierges. Cette dernière s'accentue en fin d'année et fait chuter les prix de -30 % à -50 % selon les résines recyclées et les secteurs d'activité consommateurs.

Cette situation catastrophique a déjà causé la fermeture de cinq usines de régénération en France et met en péril les installations restantes.

Origine des déchets collectés en 2025



Destination des plastiques recyclés en France en 2025





Olivier THOMAS
Président de FEDERREC Plastiques

« LA FILIÈRE TRAVERSE UNE TEMPÊTE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE. »

COLLECTE SÉLECTIVE

L'approfondissement des méthodes d'extrapolation de cet Observatoire 2025 a permis de stabiliser les chiffres pour l'industrie du recyclage qui, bien que différant encore des données déclarées auprès des éco-organismes, s'en rapprochent très nettement. Nous estimons ainsi que près de **422 kt de plastiques issus des ménages ont été collectées en 2025 (+7 % par rapport à 2024**, d'après les éco-organismes), une hausse notamment tirés par la mise en œuvre généralisée des extensions de consignes de tri.

COLLECTE INDUSTRIELLE

La collecte industrielle a quant à elle diminué de 15 % par rapport à 2024, pour atteindre 607 kt, reflet du ralentissement général de l'activité en France et dans les pays européens (Italie, Allemagne et Belgique notamment).

MARCHÉ AVAL

Dans une situation économique difficile, les capacités européennes se sont drastiquement réduites, et plus particulièrement aux Pays-Bas et en Allemagne. La filière française subit également des fermetures d'usines, mais a été moins impactée que ses voisins : **le marché français représente 67,7 % des tonnages vendus par les entreprises du recyclage en 2025, soit un total de 696 kt**, tandis que les ventes intracommunautaires et hors UE concernent 32,3 % des tonnages.

Les tonnes collectées alimentent donc toujours majoritairement les industriels français, mais la filière alerte sur la fragilité de la santé économique des consommateurs de plastiques recyclés.
Enfin, en anticipation des restrictions d'exportation en deux vagues qui débutent en 2026 et sont présentées ci-après, **peu de plastiques ont été exportés hors UE**.

Le **PET recyclé issu de la collecte sélective est en concurrence constante avec les résines vierges** dont le prix est si bas que l'effet des obligations d'incorporation émanant du Règlement européen sur les emballages (PPWR) reste très limité : malgré une demande globale en hausse (+4 % par rapport à 2024), les cours du pétrole font plonger les prix en fin d'année.

La **consommation industrielle** est stable en début d'année, puis s'effondre. La demande en films chute, en prévision des futures restrictions d'exportation. La crise du bâtiment donne un coup d'arrêt à la consommation de PEBD, de PVC et de PP (ce dernier étant également impacté à la baisse par le ralentissement de l'industrie automobile). Enfin, le PS et l'ABS souffrent du manque d'exutoire dans le domaine de l'électronique.

Le chiffre d'affaires cumulé de la filière se rétracte de plus de 5,2 %, autour de 189,6 M€, affecté par une crise dont les effets complets ne sont à ce jour pas pleinement mesurés.

Types de résines	Tonnages vendus, selon les matières, en 2025
PE, PEHD, PEBD	45,8 %
PET	26,3 %
PS (polystyrène)	3,7 %
PP (polypropylène)	9,1 %
PVC	8 %
Autres plastiques (*)	7,2 %

(*) Autres plastiques = ABS + PVC + PC + PA + POM + PMMA

En 2025, **les usines françaises de régénération ont consommé 815 kt de matière, dont 634 kt provenaient de France**. On constate une hausse de consommation de certaines résines françaises telles que le PE (+20 kt) et le PS (+6 kt) et d'autres polymères divers (+16 kt), quand celles de PET (-23 kt), de PP (-13 kt) et d'ABS (-3 kt) diminuent.

Les déchets collectés sont majoritairement des emballages industriels et ménagers (58 % du total), suivis des déchets de plastiques provenant du bâtiment (10 %), de l'automobile et de l'agrofourniture (4 % chacun), et enfin des DEEE ménagers (3 %) (source : SRP).

ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 :
DES EXPORTATIONS RESTREINTES, UNE FRAGILITE ACCRUE

Le Règlement européen sur les Transferts Transfrontaliers des Déchets (TTD) restreint les exportations des déchets plastiques en deux temps. Depuis le 21 mai 2026, seuls les plastiques simples peuvent être exportés à condition de faire l'objet d'une notification valide. À compter du 21 novembre, le Règlement TTD interdit les exportations de déchets plastiques vers les pays hors UE et OCDE ; la Turquie restera sous observation, avec une réévaluation en 2028 de la gestion environnementale de ses usines qui devra être équivalente à celle des usines continentales.

La consommation de plastiques recyclés est pourtant déjà à des niveaux inquiétants dans l'automobile, la construction, la chimie et l'industrie de l'électricité. La crise d'Ormuz, causant une pénurie de matières vierges, donne un sursis de deux mois à la filière, mais uniquement sur les résines recyclées historiquement consommées par l'industrie européenne. Le transport est frappé d'une forte hausse des prix, associée à une baisse majeure de la disponibilité des camions.

L'année 2027 débutera avec **le déploiement de la REP sur les Emballages Professionnels en France**, dont le décret inscrit un système financier avec un unique soutien à la traçabilité et aux coûts de traitement des plastiques triés à la source.

Sur le plan international, le Règlement TTD imposera que **l'ensemble des installations des membres de l'OCDE recevant des déchets plastiques européens (Turquie principalement) aient été auditées et validées pour recevoir les tonnes, à partir du 21 mai 2027**. Contrairement aux autres matières recyclées dont la valorisation reste autorisée hors de l'OCDE, les installations pouvant réceptionner des plastiques recyclés seront limitées à celles implantées dans les pays membres de l'OCDE (38 sur 195 dans le monde).

Certains prix atteignent déjà un niveau négatif (big-bag, ligaturage, housses PEBD en mélange, etc.).

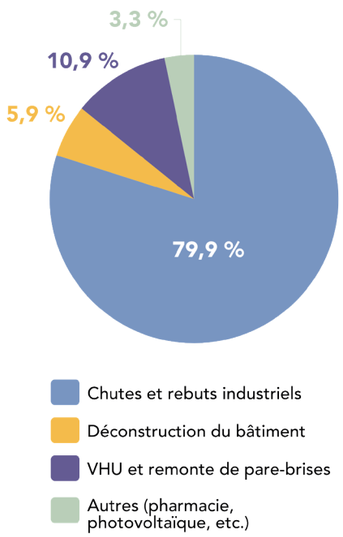
FILIÈRE
VERRE

BILAN 2025 : UNE BAISSE DE LA CONSOMMATION QUI S'ACCENTUE

La collecte de verre ménager enregistre une hausse de 2,5 % en 2025, avec un total de 2 391 020 tonnes collectées et recyclées. Cependant, la baisse de la production et de la consommation de vins et de spiritueux (et donc d'emballages en verre) se stabilise à un niveau bas, confirmant les changements structurels des habitudes des consommateurs et la faible exportation hors UE. En octobre 2025, la production viticole accuse une baisse de 16 % par rapport à la moyenne quinquennale ; les ventes, prix et exports baissent également. Ce cycle industriel défavorable pour le verre devrait se prolonger. La hausse de la collecte et du recyclage est attribuée à un déstockage de gisement issu de 2024 par les collecteurs et à une amélioration du geste de tri.

La collecte de verre plat enregistre une diminution de 6,9 %, atteignant 228 480 tonnes en 2025. Cette baisse s'inscrit dans la continuité de 2024, dans un contexte où le ralentissement se poursuit tant pour la construction neuve que pour la rénovation visant l'isolation thermique (par

Provenance du verre plat
par catégories d'origine en 2025





Sylvain HOURQUEBIE
Président de FEDERREC Verre

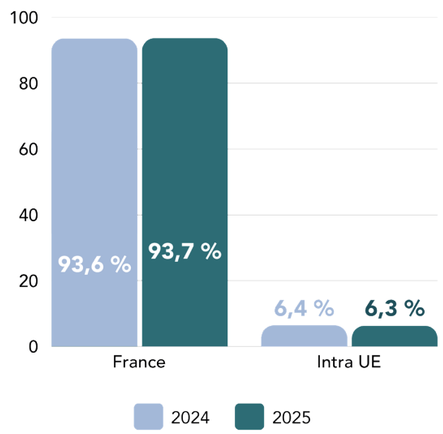
« UN BESOIN D'ADAPTATION DANS UN PAYSAGE CHANGEANT. »

l'arrêt des incitations fiscales). Cette activité représente 80 % du gisement, soit 182 700 tonnes en 2025.

L'industrie du miroir n'est pas épargnée par la crise, et la collecte de ses déchets de production diminue de 7 % par rapport à 2024.

La filière du verre plat confirme un léger effet positif de la mise en place de la REP PMCB, qui permet aux volumes de verre plat issus du bâtiment d'augmenter de 17 % par rapport à 2024, avec 13 400 tonnes collectées.

Répartition géographique
des ventes comparée, 2024 et 2025



Le tonnage recensé issu des véhicules hors d'usage (VHU) régresse à 25 000 tonnes collectées ; la mise en œuvre de la REP VHU ne suffit pas à compenser les effets de la crise de l'automobile qui touche le continent européen en général et la France en particulier. La filière attend la mise en œuvre du Règlement européen sur les véhicules en fin de vie qui impose le démantèlement de 70 % des parties vitrées des VHU en vue de leur recyclage.

Le chiffre d'affaires de la filière est estimé à environ 159 948 000 €, en très légère baisse par rapport à 2024 (-0,5 %), les prix comme les tonnages étant équivalents à l'année précédente.

En 2025, la consommation de calcin est marquée par une tendance à la baisse, plongeant la filière dans des difficultés inédites depuis plus de dix ans. En effet, **trois fours producteurs de verre creux ont fermé définitivement leurs portes en 2025**.

La baisse de la consommation impacte aussi bien la France que l'UE : le marché européen du calcin subit les effets d'une production verrière qui avoisine les niveaux de 2016.

La filière continue ses actions en faveur d'une incorporation croissante du calcin dans le cadre de la trajectoire de décarbonation de l'industrie verrière, et entend ainsi accroître son rôle d'industrie locale et vertueuse.

ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 : UNE SITUATION DE CRISE ET DE NOUVEAUX DÉFIS

Sur le premier semestre, les recycleurs de verre observent une baisse de 10 % de la consommation du calcin dans le secteur de l'emballage. C'est notamment le cas de la consommation de bouteilles en verre, qui reste négativement impactée par la déconsommation des vins et spiritueux à l'échelle nationale. **Ce manque de demande globale se combine à une forte hausse des tarifs douaniers pour l'exportation des bouteilles**, notamment vers les États-Unis.

Concernant le verre plat, la production reste à un niveau bas dans le secteur du bâtiment, mais la stratégie de décarbonation des verriers entraîne une hausse de la demande en calcin. Constatant que la faible demande (installée depuis 2024) ne va pas reprendre, les verriers ajustent leur production globale. Certains déséquilibres liés à la conjoncture sont apparus sur les flux, notamment à cause du manque de débouchés pour le verre plat automobile. Dans ce contexte, la filière poursuit ses efforts et tente de diversifier les exutoires pour le verre collecté.

Concernant le réemploi, les éco-organismes ont développé un partenariat avec la Chambre syndicale des verriers (CSVMF) et soutiennent massivement le réemploi des emballages en verre ainsi que la production d'emballages standardisés. Ces initiatives restent concentrées sur certaines régions et les volumes collectés restent très faibles.

La hausse du coût de l'énergie et de la taxe sur le CO_2 devrait inciter les verriers à consommer davantage de calcin dont les atouts sont nombreux : **l'absence de carbonates dans le calcin évite le rejet de CO_2 à l'étape de fusion, où le calcin fond plus rapidement et consomme moins d'énergie. L'extraction de matières premières et le transport ainsi évités ajoutent à ce bilan positif**.

Sur le marché amont, l'évolution du paysage des REP continuera d'impacter la filière. La REP Emballages Professionnels, qui couvrira le verre creux médical, sera mise en œuvre à partir du 1er janvier. Elle ne révolutionnera pas les schémas existants, les opérateurs n'étant obligés qu'à assurer la traçabilité de ces flux qu'ils valorisent déjà.

Concernant le verre plat, la refonte de la REP PMCB devrait produire un nouveau cahier des charges qui devrait être appliqué à partir du 1er janvier 2027. Le verre ne faisant pas partie des flux sur lesquels l'intervention des éco-organismes sera profondément révisée, il sera toujours soutenu par le dispositif pour en financer la collecte et le recyclage. Le gisement issu de la REP VHU devrait quant à lui être impacté à la hausse par la mise en œuvre du règlement européen ELVR, qui impose le démantèlement de 70 % des parties vitrées.

En 2027, la filière restera attentive à l'évolution de la demande et à l'adaptation du marché qui en découlera. La filière redoublera d'efforts pour diversifier les exutoires du calcin et militera pour l'augmentation de l'incorporation de verre recyclé.

FILIÈRE

DÉCHETS DU BÂTIMENT



Olivier PONTI
Président de FEDERREC BTP

> ***« LE TRISTE SCÉNARIO D'UNE HISTOIRE SANS FIN. »***

BILAN 2025 : CRISE PROLONGÉE DU BÂTIMENT ET GISEMENT DE DÉCHETS

Après 2023 (-1,2 %) et 2024 (-6 %), 2025 accuse un nouveau recul de l'activité du secteur du bâtiment de 4 % en volume. Cette crise touche particulièrement le logement neuf (-8,8 %) et le non-résidentiel neuf (-6,6 %). Même l'entretien-amélioration, seul segment résilient à la crise en 2023 et 2024, entre en décroissance en 2025 (-1,1 % d'activité), particulièrement impacté par l'instabilité du dispositif MaPrimeRénov' suspendu à l'été 2025 et les modifications d'octobre 2025 sur les certificats d'économies d'énergie (CEE). Les effets directs de cette crise sur l'emploi se poursuivent avec la suppression de 20 000 emplois (salariés et intérimaires, ETP) en 2025 après la suppression de 28 700 emplois en 2024.

Après une année 2024 avec des mises en chantier particulièrement basses (261 000 unités), 2025 a redonné de l'espoir avec 283 000 mises en chantier, toutefois loin de l'objectif annoncé par le gouvernement de 420 000 logements annuels. Le recul de 10 % des permis de construire sur l'été 2026, ajouté à la contraction du volume d'activité d'entretien-amélioration (-3,3 %), entrave l'espoir d'une reprise rapide du secteur. La crise du bâtiment est par ailleurs entretenue en 2026 par une augmentation des cours des matériaux de construction qui se traduit par l'évolution de l'indice BT01 (+3,8 % entre décembre 2025 et juillet 2026 contre +1,3 % sur la même période en 2025).

La crise prolongée du secteur du bâtiment impacte directement le secteur de la gestion des déchets qui en sont issus : l'assiette financière du dispositif REP PMCB se réduit à mesure que les activités de construction et de rénovation s'érodent, à barèmes d'éco-contributions constants. Bien que nécessaire, en raison d'une part de la réduction des tonnages de matériaux vendus et d'autre part de l'augmentation des tonnages de déchets produits (résultat du déploiement de la REP), la hausse de ces barèmes entretient elle-même l'inflation du coût de construction et contribue par conséquent à la crise du secteur.

En 2025, 15,7 millions de tonnes de déchets du bâtiment ont été collectées par les gestionnaires de déchets. Ce gisement collecté est réparti ainsi :

72,2 %	27,5 %	0,3 %
DÉCHETS INERTES	DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	DÉCHETS DANGEREUX

DÉMOLITION	CONSTRUCTION NEUVE	ENTRETIEN RÉNOVATION
51 %	13 %	36 %

CATÉGORIES	FLUX	GISEMENTS EN KT
DÉCHETS INERTES	Béton	8 806
	DI en mélange	2 078
	Terres cuites	4 160
	Déchets d'enrobés	659
	Total PMCB Catégorie 1	**15 703**
DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	Métaux	2 325
	Bois	1 632
	Plâtre	544
	Laine minérale	127
	Plastiques	291
	Moquette	27
	Membranes bitumeuses	73
	DNDNI en mélange (non identifiés)	657
	Verre plat	249
	Total PMCB Catégorie 2	**5 925**
TOTAL GISEMENT PMCB HORS DD		**21 628**

ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 : UNE ANNÉE DE CONCERTATION POUR REFORMER UN DISPOSITIF PROMETTEUR, MAIS INADAPTÉ

Depuis 2023, date d'entrée en vigueur de la REP PMCB, **l'introduction des éco-organismes dans l'organisation de la gestion des déchets du bâtiment s'est faite dans la douleur pour l'ensemble des parties prenantes**. Les dysfonctionnements ayant entraîné l'instabilité, l'illisibilité puis le rejet du dispositif par les parties prenantes sont nombreux :

- Réductions initiales de l'assiette financière sous couvert d'enjeux concurrentiels ;
- Dimensionnement insuffisant des soutiens financiers aux gestionnaires de déchets pour assurer la couverture totale des coûts ;
- Changements unilatéraux des pratiques et des montants pris en charge ;
- Saturations inexpliquées des exutoires lorsqu'imposés par les éco-organismes ;
- Irrespect du cahier des charges par les éco-organismes sans conséquence.

Les projections vertigineuses d'augmentation des écocontributions (sans garantie de couverture totale des coûts) et le peu de financement du développement des filières émergentes, cumulés aux dysfonctionnements opérationnels des éco-organismes, ont conduit les acteurs à demander conjointement la refondation profonde du dispositif, acceptée et initiée en 2025 par le ministère de l'Environnement.

Après 18 mois de concertation, un projet de refondation a été retenu et devait permettre de perpétuer le tri des inertes, métaux et bois dont la valorisation s'améliore naturellement, et de réorienter l'intervention des éco-organismes sur la recherche de performances environnementales pour les filières émergentes de la gestion des déchets (membranes bitumineuses, plastiques, laines minérales, plâtres, etc.). Ce projet, que FEDERREC a soutenu, nécessitait encore un travail d'adaptation de la réglementation, mais surtout une révision profonde des principes de gouvernance des REP afin que l'ensemble des parties prenantes puissent être associées au pilotage des moyens des systèmes REP au service d'une stratégie industrielle de développement de la gestion des déchets.

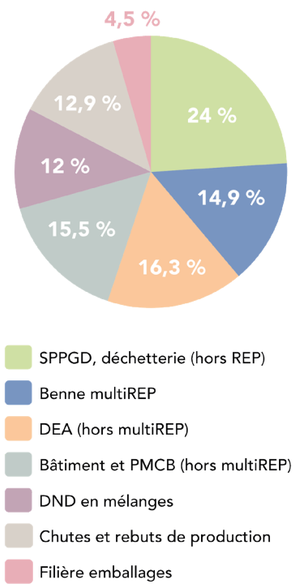
L'actualité nous prouve malheureusement que rien ne se passe comme prévu, que la crise reste ouverte, que les mécontentements sont généralisés et que nous sommes, à ce jour, encore dans une histoire sans fin.

FILIÈRE
BOIS

BILAN 2025 : UNE MEILLEURE COLLECTE, DE MEILLEURES VALORISATIONS

Après la stabilité observée en 2023 (+1 %), le rebond des quantités de bois collectées par les entreprises de la gestion des déchets en 2024 (+4,7 %) se poursuit en 2025 dans une proportion encore significative. **Le total de déchets de bois collectés en 2025 s'élève ainsi à 7 954 000 tonnes (+ 233 kt ; +3 %)**, reflet d'une activité économique stable et d'opérations de tri de la matière en légère hausse. Malgré cette amélioration notable des quantités, l'exercice des activités de gestion des déchets de bois perd en visibilité du fait d'évolutions réglementaires à venir encore imprécises.

Origine des déchets de bois collectés en France en 2025





Martial GABILLARD
Président de FEDERREC
Palettes & Bois

> ***« EN 2025, LA FILIÈRE PALETTES & BOIS MAINTIENT SES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES HISTORIQUES. »***

La répartition des canaux de collecte se stabilise en 2025, après une évolution entre 2023 et 2024 motivée d'abord par l'apparition des bennes Bois multiREP en déchetteries publiques, par l'effet d'annonce de la REP PMCB qui s'estompe ensuite, et par l'arrêt du déploiement de la contractualisation de l'OCAB avec les déchetteries des collectivités enfin, en raison des travaux de concertation sur la refondation globale du dispositif.

Les bennes DND en mélange, directement proposées par les opérateurs, continuent d'être mobilisées par les détenteurs professionnels de déchets en raison des performances historiques de valorisation des bois qui en sont issus. Aussi, seule une fraction des bois issus des bennes DND en mélange a rejoint les bennes déployées dans le cadre des filières REP en 2025 (12 % du total ; -6 % vs 2024).

La collecte des bois en bennes DEA reste stable (16,3 % ; -1,9 %) dans la répartition des canaux de collecte, en cohérence avec une activité morose de la filière du mobilier domestique en 2025 (-1,8 %), bien que moins prononcée qu'en 2024 (-5,1 %) et qu'en 2023 (-2,5 %).

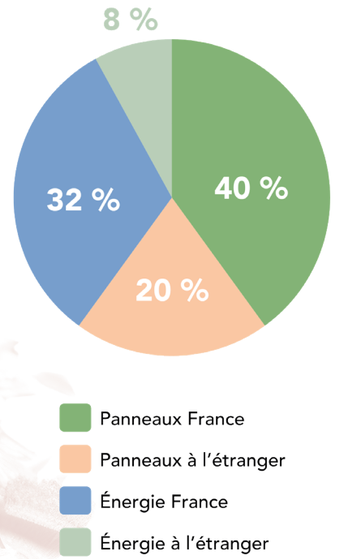
En 2025, environ 4,6 millions de tonnes de déchets de bois collectées en France ont été recyclées, dont plus de 3 Mt en France. Cela représente un taux de valorisation matière des déchets de bois de plus de 57 %, largement dominé par la demande française qui concerne 67 % des commandes (+6 % par rapport à 2024).

La consommation de bois énergie progresse quant à elle de 7,1 %, en appelant une proportion croissante de flux préalablement éliminés sans valorisation. Ces derniers ne représentent désormais plus que 5 % des volumes traités (-2 points par rapport à 2024).

La consommation des énergéticiens français concerne encore 80 % du total, en particulier entretenue par la consommation de la centrale de Norske Skog à Golbey qui a atteint son plein régime.

La complémentarité de la valorisation matière avec la valorisation énergétique permet d'atteindre un taux de valorisation de 95 % des déchets de bois, illustrant la très bonne performance de la filière.

Répartition des débouchés de valorisation en 2025



ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 : UNE FILIÈRE SOUS TENSION, DES RÉFORMES INDISPENSABLES

En 2026, malgré des taux d'incorporation des panneautiers qui augmentent en fin de premier semestre, la situation s'est brutalement inversée au cours de l'été avec des canicules particulièrement fortes qui ont entraîné des arrêts de production et renforcé l'impact des arrêts techniques pour maintenance initialement prévus. Cette réduction de la consommation se cumule à des freins administratifs inattendus et contraignants en raison des difficultés du PNTTD à valider les notifications pour les transferts transfrontaliers (TTD). Aussi, les stocks de bois se sont constitués rapidement cet été. La consommation domestique ne suffisant pas toujours à absorber la totalité des volumes préparés par les opérateurs, il convient urgemment que la situation se résorbe afin de fluidifier les exportations des volumes excédentaires de bois issus des déchets.

Par ailleurs, les violents incendies de cet été 2026 ont entraîné un renfort des contrôles des normes incendie par les DREAL sur les sites de réception et de préparation de bois déchet, particulièrement exposés, dans un contexte de difficultés croissantes sur les notifications pour les transferts transfrontaliers de déchets.

Les travaux de refondation de la REP PMCB, dont la concertation dure maintenant depuis mars 2025, restent attendus. Les impacts de la REP actuelle sont pourtant conséquents pour le bois, tant sur les prix de vente des matériaux que sur la chaîne logistique de la gestion des déchets, dont la performance est perturbée par l'intervention des éco-organismes.

Il est indispensable que l'année 2027 puisse permettre de réformer le dispositif de la REP PMCB en engageant les travaux réglementaires et législatifs nécessaires au déploiement d'un modèle pérenne. Ce schéma revisité de REP doit permettre de concentrer l'action des éco-organismes sur la recherche de performances environnementales additionnelles par :

- Le développement des filières de valorisation émergentes ;
- Le développement des activités de réemploi ;
- La résorption des dépôts sauvages.

Cet objectif d'un système REP optimisé et utile pourra être atteint uniquement par la révision de sa gouvernance au profit d'un pilotage par l'ensemble des parties prenantes concernées.

FILIÈRE

PALETTES



Martial GABILLARD
Président de FEDERREC
Palettes & Bois

« LA FILIÈRE MAINTIENT SES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES. »

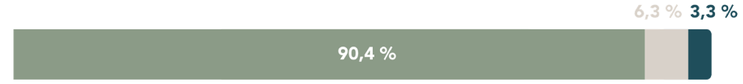
BILAN 2025 :
LA COLLECTE EST STABLE, LA DEMANDE SE TARIT LÉGÈREMENT

Comme en 2024, la collecte de palettes pour réemploi connaît une stabilité en 2025 (102 026 890 unités), soit une légère augmentation de 1 % cohérente avec l'évolution du PIB de +0,8 % (source : INSEE), le secteur de la palette étant particulièrement dépendant du dynamisme de l'activité économique générale.

Les difficultés sur la demande de palettes, déjà observées en 2024, se sont maintenues en l'absence de rebond économique sans qu'une dégradation de l'activité ne soit relevée.

Le taux de réutilisation reste quasiment identique à 90,4 % (+0,45 point). Cette faible augmentation est le résultat de la réorientation des palettes envoyées en 2024 pour valorisation énergétique afin de compenser les difficultés d'approvisionnement des énergéticiens (-0,73 point) vers le reconditionnement et la valorisation matière (+0,28 point).

Répartition des débouchés de valorisation en 2025



Réutilisation (avec ou sans reconditionnement) — Valorisation énergétique — Valorisation matière

ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 :
UNE FILIÈRE DE RÉEMPLOI ATTENTIVE AUX ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ

Le premier semestre 2026 est marqué par une activité économique atone par rapport à 2025, et devient le troisième trimestre le moins dynamique en quatre ans. Depuis avril 2026, une réduction du volume de palettes réemployées et réutilisées en circulation est observée, tandis que l'absence de reprise de la consommation sur le marché français se soldera vraisemblablement par la baisse des unités de palettes collectées pour reconditionnement sur l'ensemble de l'année 2026.

Les professionnels du réemploi de palettes constatent que le volume de palettes perdues se contracte, conséquence d'une part de l'amélioration des pratiques des détenteurs de palettes qui les réutilisent davantage en interne, et d'autre part du développement des services et de l'optimisation de la gestion du parc de palettes consignées.

Pour l'année 2027, les acteurs de la filière restent attentifs aux évolutions du secteur de la grande distribution, principal consommateur, et à l'entrée en vigueur de la REP des Emballages Professionnels.

Le saviez-vous ?

Les palettes, en bois comme en plastique, sont au cœur de l'activité logistique en France. Au 1er janvier 2027, elles seront concernées par l'entrée en vigueur de la REP sur les Emballages Professionnels et ses objectifs de réemploi, au même titre que les fûts, les big bags, les cartons… La performance historique de la filière ne devrait toutefois pas être remise en cause dans ce nouveau contexte réglementaire, dont les effets seront portés sur la traçabilité plutôt que sur l'organisation opérationnelle.

FILIÈRE

SOLVANTS



Sébastien HELET
Président de FEDERREC
Solvants

« LA RÉGÉNÉRATION INDUSTRIELLE, ENJEU DE CIRCULARITÉ, RESTE SOUS PRESSION ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE. »

BILAN 2025 :
DES ENTRÉES STABLES, DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET UN RENDEMENT EN RECUL

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la période de faible activité économique amorcée les deux exercices précédents. **Les tonnages entrants de solvants souillés se stabilisent, à 171,9 kt (soit +0,6 %)**, portés par l'émergence de nouveaux projets industriels qui sont parvenus à compenser l'érosion progressive des clients historiques, à l'image des secteurs automobile et bâtiment, restés très en retrait de leur moyenne habituelle.

Cette stabilité en tonnage ne s'est toutefois pas traduite sur le plan économique : **le chiffre d'affaires des entreprises de régénération a reculé à 107,2 millions d'euros (-3,4 %), pour un volume de solvants régénérés vendus en repli à 111,7 kt (-4,4 %)**. L'un des principaux facteurs de la baisse du chiffre d'affaires est l'arrivée massive de produits chimiques neufs à bas coût en provenance de Chine, qui continue de peser sur l'attractivité du régénéré face au neuf et de tirer les prix du régénéré vers le bas. Les tensions sur le marché incitent les régénérateurs à aller chercher des solvants souillés plus difficiles, dégradant leur rendement (70,7 % ; -3,7 points) et entraînant une hausse des tonnages de déchets ultimes, qui atteignent 36 719 tonnes (+14,7 %).

ENJEUX 2026 :
UNE REPRISE ENCORE FRAGILE, DANS UN CONTEXTE VOLATIL

Le premier semestre 2026 s'inscrit dans **la continuité du manque de visibilité** observé les semestres précédents, tout en laissant apparaître les signes d'une reprise encore fragile : un début d'année atone, une amélioration au printemps, puis un ralentissement en fin de semestre, illustrant la difficulté des opérateurs à anticiper leur activité au-delà de quelques semaines. La volatilité des prix des solvants neufs complexifie encore la gestion de l'activité, entre tensions d'approvisionnement en début d'année et retour à la baisse depuis mai-juin, notamment sur l'acétone.

Les tensions au détroit d'Ormuz ont, en ce sens, été perçues plutôt comme une opportunité pour la filière : les difficultés d'approvisionnement en solvants neufs dérivés du pétrole ont renforcé l'attrait des solvants régénérés, un bénéfice qui profite surtout aux prestations de vente en cession, où la hausse des coûts est plus facilement répercutée que sur le travail à façon. Par ailleurs, les charges d'exploitation poursuivent leur progression, sous l'effet de la hausse du coût du transport et des investissements réglementaires non productifs, toujours en augmentation.

PERSPECTIVES 2027 :
UNE FILIÈRE EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN

Faute de signal de reprise consolidée à court ou à moyen terme, la filière aborde 2027 avec un manque de visibilité persistant, tant sur son niveau d'activité que sur l'évolution de ses charges.

Face à cette incertitude, la reconnaissance par les consommateurs des bénéfices environnementaux de la régénération de solvants, ainsi que la mise en place de mécanismes incitant à la consommation de régénéré plutôt que de vierge, sont de plus en plus nécessaires. Cela devra se traduire par la prise en compte des difficultés des industriels français, notamment dans le cadre des révisions normatives projetées en France et en Europe.

FILIÈRE

COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION

BILAN 2025 : UNE FILIÈRE QUI MONTE EN PUISSANCE

Après des années de développement et d'ajustement de la production, l'événement le plus marquant est sans conteste l'inauguration de cinq chaudières CSR sur le territoire national entre 2024 et 2025, soit plus de 70 % des chaudières actuellement en fonctionnement.

Pour comprendre cette dynamique, il est nécessaire de rappeler l'objectif multiple de la filière CSR. Les entreprises qui collectent, trient et recyclent les déchets doivent également assurer la gestion des fractions dites ultimes ; elles transforment ces fractions non recyclables, auparavant destinées à une élimination en installation de stockage ou d'incinération, en un combustible normé, circulaire et décarbonant, permettant aux consommateurs de l'énergie ainsi produite de réduire leurs émissions de CO_2 et le coût du carbone tout en s'émancipant partiellement des aléas géopolitiques impactant le secteur de l'énergie, comme nous le rappelle régulièrement l'actualité depuis 2022.

Après 15 années de développement et la conviction que la filière n'apporte que des bénéfices, **les entreprises de recyclage cumulent aujourd'hui une capacité de production de 3 millions de tonnes de CSR chaque année, contre 2,5 Mt l'année passée (+20 %)**, pour alimenter cimenteries et chaudières en France comme à l'étranger.

Tirés par la demande, **les producteurs en ont livré près de 812 000 tonnes en 2025, en nette hausse par rapport à 2024 (555,5 kt, soit +46 %)** ; la consommation de CSR a augmenté pour toutes les typologies d'exutoire à l'exception des chaudières/chaufferies hors France.

L'activité cimentière en France reprend notamment, stimulée par un secteur du bâtiment timide, mais moins moribond qu'anticipé ; la consommation sectorielle en 2025 (270 kt, soit +16 %) reste largement inférieure à l'objectif historiquement établi pour cette année (1 Mt livrées en cimenteries), symbole que la coopération n'a pas atteint sa vitesse de croisière.

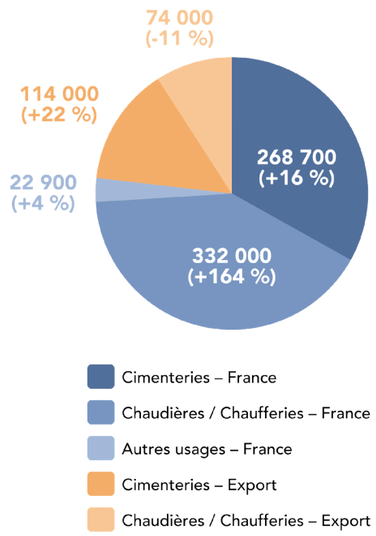
Les chaudières et chaufferies s'affirment quant à elles : après un démarrage timide et quelque 19 000 tonnes consommées en 2021, elles ont accueilli un total de 332 000 tonnes de CSR en 2025 – un record pour la filière française – et maintiennent des perspectives encourageantes pour les années à venir.



Jean-Pierre LUTHRINGER
Président de FEDERREC
VALORDEC

« LA FILIÈRE A DÉMONTRÉ SON ATTRACTIVITÉ ET SE RENFORCE. »

Quantité de CSR produits en France consommés par typologie d'exutoire (en tonnes) et variation par rapport à 2024



Par cette consommation, les producteurs d'énergie réalisent des économies tant sur le plan financier que sur le plan des émissions de CO_2 ; ce potentiel de décarbonation est d'ailleurs opposable en France et documenté dans l'étude de l'ADEME dressant l'état des lieux et la prospective pour les DAE et les CSR dans laquelle la filière VALORDEC de FEDERREC s'est fortement impliquée.

Les cimenteries étrangères ont également renforcé leur consommation de combustible français (114 kt, +22 %), notamment portée par l'Espagne et la reprise marquée du secteur de la construction dans le pays, qui a progressé de 22,8 % la même année.

Les exportations (hors cimenteries) ont reculé, d'abord du fait du développement des consommations domestiques mentionnées précédemment, puis de la réduction amorcée des importations des combustibles français par les consommateurs suédois.

Malgré ces développements encourageants, la filière de production de CSR accuse encore un décalage important par rapport aux objectifs nationaux de 2,5 Mt de CSR consommées en 2025 et de 4 Mt à terme tels que prévus dans la PPE 3.

ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 : DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS, UN CADRE À SÉCURISER

Souvent grande oubliée, la filière CSR est au cœur des politiques énergétiques. En France, la troisième Loi de Programmation pluriannuelle de l'énergie établit par exemple cet objectif de 11 TWh d'énergie à partir des CSR à moyen terme, avec comme objectif assumé de développer l'ensemble des voies de valorisation des CSR : chaleur, électricité, cogénération et production de gaz bas carbone et circulaire par pyrogazéification.

À Bruxelles, la révision du champ d'application du marché du carbone pourrait toucher les installations de production d'énergie à partir des CSR et remettre en question le modèle économique de la filière, notamment si l'abaissement du seuil d'assujettissement au marché du carbone passe des 20 MW actuels à un seuil de consommation de 3 t/heure.

La mobilisation de la filière restera importante pour garantir que les avancées récentes ne seront pas fragilisées par un cadre réglementaire trop fluctuant, qui mettrait par là même en péril l'atteinte de nombreux objectifs environnementaux et sanitaires en France (réduction de l'enfouissement de déchets et de la consommation d'hydrocarbures importés, avec effets en cascade sur la pollution et les dépendances stratégiques).

En France, les développements devraient se poursuivre en cimenteries et en chaudières/chaufferies : sept nouvelles chaudières devraient entrer en fonctionnement d'ici 2028, tandis que la capacité de production de CSR montera en charge pour répondre à cette demande accrue. Les cimenteries laissent entrevoir qu'une réduction de la granulométrie appelée dans leurs cahiers des charges permettra une meilleure performance en combustion et donc une évolution positive du gisement consommé à moyen terme.

À l'étranger enfin, la consommation pourra bénéficier de la mise en œuvre d'une ligne d'approvisionnement ferroviaire du continent vers la Scandinavie, dont les réseaux de chaleur se nourrissent aujourd'hui fortement d'importations de combustibles issus des déchets non recyclables.

FILIÈRE

SOUS-PRODUITS ANIMAUX ET BIODÉCHETS



Jean-Pierre LUTHRINGER
Président de FEDERREC
VALORDEC

« MATIÈRE ORGANIQUE : LA BASCULE S'OPÈRE DOUCEMENT. »

BILAN 2025 :

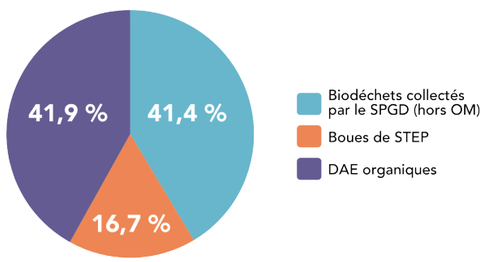
Le tri à la source des biodéchets, obligatoire pour tous depuis le 1er janvier 2024, peine à atteindre une performance de croisière sur l'ensemble du territoire national et pour l'ensemble des détenteurs.

L'absence d'obligations de résultats en volume ou pourcentage de quantités collectées séparément apparaît comme l'une des principales causes : en préférant des obligations de mise à disposition de solutions, la législation n'encourage pas les investissements et les réorganisations structurelles nécessaires autour des opérateurs industriels de chaque territoire.

Si le geste de tri à la source est aujourd'hui intégré par les professionnels, les ménages suivent dans une proportion moindre et avec encore beaucoup de disparités, notamment géographiques, dues aux spécificités locales, aux affluences saisonnières et à un coût de collecte-tri élevé par rapport à la valeur économique du compost.

Sur l'année 2025, les entreprises spécialisées de la filière ont toutefois collecté quelque 5 110 000 tonnes de biodéchets, en hausse de 2,2 % en 12 mois, dont l'origine de collecte suit la répartition ci-après.

Répartition des flux de biodéchets collectés par typologie d'origine, en 2025



À l'échelle de la France, 1 Mt de déchets alimentaires sont collectés toutes filières de gestion directe confondues : opérateurs industriels, collectivités déléguant un service public et agriculteurs, sur un gisement national estimé proche de 10 Mt, marquant à la fois le chemin parcouru et l'importance de ce qu'il reste à accomplir.

Ces 5,11 Mt collectées permettent aux entreprises de vendre environ 1,3 Mt de matière organique sèche riche en nutriments pour les sols, après une méthanisation optionnelle.

L'activité d'équarrissage, qui consiste à valoriser des sous-produits animaux, répond à une autre réglementation et suit des schémas de valorisation proches : nourriture animale, fertilisants, énergie bas carbone.

Par rapport à 2024, **la quantité de biométhane injectée (toutes filières de production confondues) a augmenté pour atteindre 13,5 TWh (+16 %)**, mais ne représente qu'à peine 4 % de la consommation de gaz de notre pays.

ENJEUX 2026 ET PERSPECTIVES 2027 :

Les périodes électorales ne sont pas propices aux évolutions réglementaires, mais des influences extérieures opèrent.

Le S1 2026 a ainsi été le théâtre d'une surmortalité importante dans les élevages français (jusqu'à +1 200 % dans certaines régions) et de l'engorgement temporaire des voies conventionnelles de prise en charge. Les entreprises d'équarrissage, qui traitent des sous-produits animaux et non des déchets, ont dû faire face à cette situation malgré des difficultés évidentes. La filière de l'élevage dans son ensemble est appelée à s'organiser pour faire face à ces situations, destinées à se répéter et à s'intensifier.

Enfin, l'enlisement du conflit entre l'Ukraine et la Russie et au Moyen-Orient exerce d'importantes pressions sur les cours du gaz fossile et consacre l'impérieuse nécessité de renforcer une filière industrielle souveraine et circulaire de compostage-méthanisation des biodéchets en France.

Recyclage Récupération
LA REVUE DES PROFESSIONNELS DU RECYCLAGE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS DEPUIS 1909

Abonnez-vous

STARTER



42 lettre hebdos + 6 magazines
+ 1 hors-série Guide matériels

S'abonner en ligne
STARTER

PREMIUM



Toute l'offre Starter
+ les actualités quotidiennes Dechetcom

S'abonner en ligne
PREMIUM

Photo : © Adobe Stock

BULLETIN D'ABONNEMENT À RENVOYER À : EDITIONS FITAMANT – Libre réponse n°11690 - 29559 Quimper Cedex 9

Oui, je m'abonne et choisis l'offre :

◯ Starter 1 an pour 305€ TTC* (papier et numérique), incluant :
• La lettre hebdomadaire Recyclage Récupération - 42 numéros intégrant les cours des matières premières secondaires
• Recyclage Récupération Magazine - 6 numéros
• Guide des équipements et des matériels - 1 hors-série
• L'accès numériques aux archives du site - revues et cours

◯ Premium 1 an pour 505€ TTC* (papier et numérique), incluant :
• L'offre Starter + L'accès premium aux actualités Dechetcom (site et newsletters)

Je vous règle mon abonnement :
◯ Par chèque à l'ordre des Editions Fitamant Environnement
◯ À réception de la facture
◯ Par virement : IBAN FR76 1290 6000 4157 4669 3009 323

Je recevrai mon abonnement à cette adresse :
◯ M. ◯ Mme
Nom ..... Prénom .....
Raison Sociale .....
Adresse .....
(Indiquez B.P. et cedex, s'il y a lieu) .....
Code postal ..... Commune .....
E-mail .....
Tél. .....
Date et signature

* Tarif 2026 valable en France métropolitaine & DOM. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6/01/1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer, en nous contactant par mail : contactabo@fitamant.fr.

2 rue Félix Le Dantec - 29 018 Quimper Cedex - CS 62020 - 02 98 98 01 40 - contactabo@fitamant.fr - Siret 829 674 480 000 19

Profitez de cette offre dès maintenant sur recyclage-recuperation.fr

FEDERREC

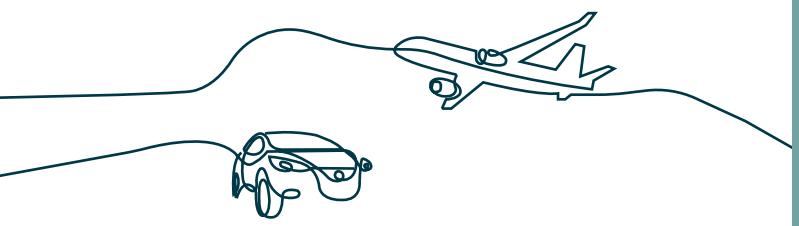
LE MARCHÉ DU RECYCLAGE 2025

LES CHIFFRES CLÉS

Les indicateurs environnementaux

24,6 Mt

de CO_2 eq économisées grâce au recyclage



soit l'équivalent de

10 MILLIONS

de voitures en moins sur les routes en France



Le recyclage de l'acier en France représente un volume de

10,37 Mt

soit près de 1 080 tours Eiffel



7 954 kt

de bois valorisées

soit l'équivalent d'une forêt 7x plus grande que Paris préservée grâce au recyclage.

105,6 TWh

de consommation d'énergie primaire évitée grâce au recyclage



soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 22 millions de foyers.

federrec.com

Retrouvez FEDERREC sur les réseaux sociaux